

Ressources pédagogiques et droit

Frédérique Bertelet et François Jonquière

v1 15 juillet 2020



Ezlearn Conseil Formation à distance

Table des matières

I - Droit à l'image et droit d'auteur	3
1. Respecter le droit à l'image et le droit d'auteur	3
1.1. Droit à l'image et atteinte à la vie privée	3
1.2. Droit d'auteur	4
2. Exercice : Testez vos connaissances sur le droit d'auteur et le droit à l'image	5
3. Différents sites de ressources multimédia gratuites et libre de droit (ou pas !)	6
3.1. Stock vidéo gratuites	6
3.2. Stock vidéo payantes	7
3.3. Musique et son	7
Solutions des exercices	8
Glossaire	10
Références	11

Droit à l'image et droit d'auteur



1. Respecter le droit à l'image et le droit d'auteur

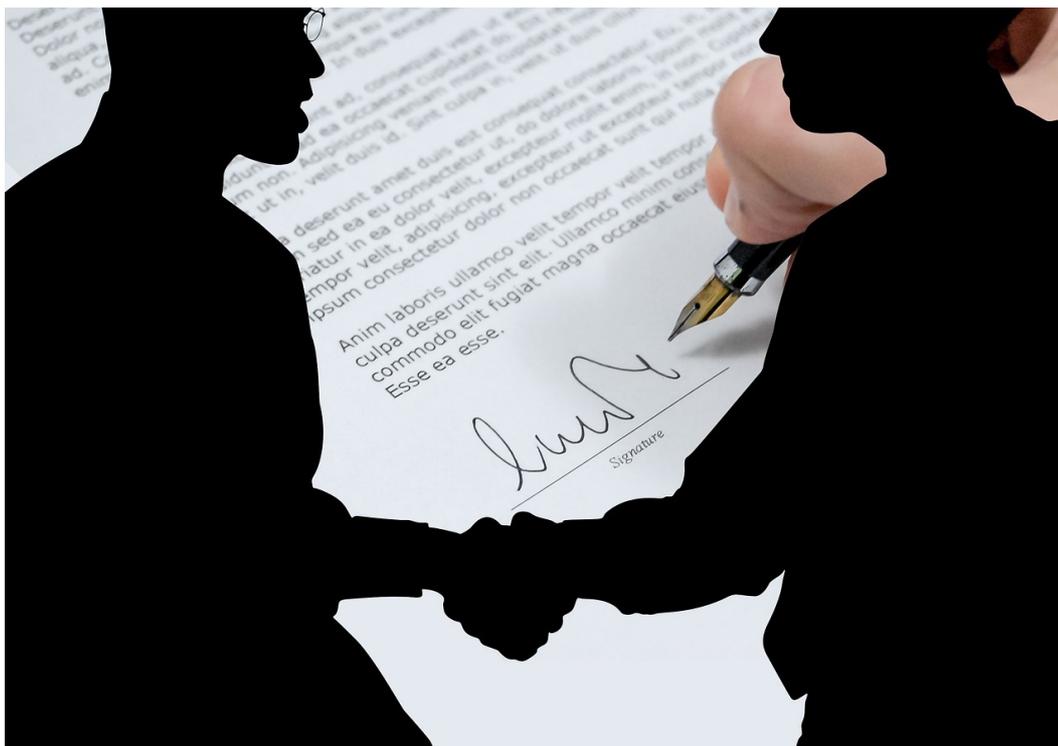
1.1. Droit à l'image et atteinte à la vie privée

En France, la loi autorise à diffuser l'image d'une personne avec son *consentement explicite** faute de quoi, cela constitue une atteinte à la vie privée.

Le droit à l'image permet de faire respecter le droit à la vie privée de chacun. Le photographe ou le réalisateur doit obtenir l'accord écrit d'une personne pour utiliser, c'est à dire : reproduire et diffuser son image et ses propos. Quelques exceptions existent comme par exemple les événements publics.

La CNIL ou le juge peuvent être saisis si l'image est diffusée à la télévision ou en ligne.

*Le droit à l'image à la télévision**



poignée de main

Article 226-1 du code pénal



Texte légal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- 1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- 2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

Article 226-8



Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

Lorsque le délit prévu par l'alinéa précédent est commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.

Droit à l'image des mineurs



Avant de publier la photo d'un mineur, l'accord signé **des deux parents** est nécessaire. Par exemple, si un enfant membre d'un forum souhaite y publier sa photographie, le responsable du forum devra obtenir le consentement des parents.

1.2. Droit d'auteur



<https://vimeo.com/294774414>

[cf.]

Quelle oeuvre pouvez-vous exploiter dans vos supports pédagogiques ?

Georges Méliès, passionné de magie a inventé les effets spéciaux au cinéma en 1896. "Le voyage dans la lune" a eu un tel succès que de nombreuses copies ont été effectuées sans demander l'accord à son auteur. A l'époque, aucune loi ne protégeait Méliès.

Aujourd'hui, en France, dès qu'une oeuvre est créée, elle est protégée par le code de la propriété intellectuelle. Une oeuvre de l'esprit peut être littéraire, artistique ou industrielle.

De quoi est composée le droit d'auteur ? Que veut dire exploiter une oeuvre? et quelle oeuvre vous pouvez exploiter pour fabriquer vos supports pédagogiques.

Le droit d'auteur est composé du droit moral et du droit patrimonial

- Le droit moral est attaché à la personne. Il signifie que l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son oeuvre. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible.
- Le droit patrimonial ou d'exploitation appartient à l'auteur. Il indique que l'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son oeuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droits, durant 70 ans. Puis elle tombe dans le domaine public.

Le droit d'exploitation appartient à l'auteur.

Il comprend le droit de représentation et le droit de reproduction. La reproduction consiste en la fixation sur un support matériel.

Pour représenter ou reproduire intégralement ou partiellement une oeuvre, vous devez obtenir le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits.

Alors, quelle oeuvre puis-je utiliser?

Vous pouvez utiliser

- toutes les oeuvres du domaine public
- les oeuvres sous licence creative commons en respectant les permissions d'utilisation. cette licence (CCBYNCND), par exemple : veut dire : obligation de citer l'auteur, de ne pas faire de profit commercial et de ne pas transformer l'oeuvre. Il y a d'autre licence, je vous invite à les explorer sur le site.
- de façon exceptionnelle sont autorisées :
 - les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé donc non destinées à une utilisation collective », et
 - les « analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information ».

Si vous utilisez une oeuvre dans votre support pédagogique, elle reste la propriété morale de son auteur, le support pédagogique sera une oeuvre composite car elle appartient aux 2 auteurs.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de mentionner le nom de l'auteur et de son oeuvre.

2. Exercice : Testez vos connaissances sur le droit d'auteur et le droit à l'image

[solution n°1 p. 8]

Exercice

Pour illustrer vos diaporamas, vous utilisez des images trouvées sur le web. Avez-vous le droit ?

- oui, si elle sont sur le web ; elles sont accessibles à tous.
- non
- Ca dépend

Exercice

Pour illustrer vos propos, vous utilisez un schéma qui complète parfaitement vos explications. Vous ne savez pas qui a créé ce schéma, vous l'utilisez depuis toujours. Avez-vous le droit ?

- oui
- non

Exercice

Pour la bande son de votre vidéo, vous voulez utiliser la musique d'un disque issu de votre discothèque. Avez-vous le droit ?

- oui
- non

Exercice

Vous avez accepté de participer au tournage d'une vidéo qui présentait entre autre vos activités. Vous copiez cette vidéo depuis le web pour l'insérer dans une de vos vidéo. Avez-vous le droit ?

- oui
- non

Exercice

Vous avez téléchargé une photo sur le web, les droits d'exploitation sont permis grâce à la licence creative commons : CCBYND. Vous la retouchez avec un logiciel de création et modification de photo afin de la publier sur facebook. Avez-vous le droit ?

- oui
- non

3. Différents sites de ressources multimédia gratuites et libre de droit (ou pas !)

Stock de photos libre de droit

Freepik

Pexel¹

stocksnap

Unsplash²

Internet archive³

Stock de photo et illustrations payants

Adobe stock⁴

Getty Images⁵

iStock⁶

Shutterstock⁷

Storyblocks⁸

3.1. Stock vidéo gratuites

Life of vids

Mazwai⁹

Pikwizard

Pixabay¹⁰

Videvo¹¹

¹ pexels

² unsplash

³ <https://archive.org/index.php>

⁴ adonbe stock

⁵ <https://www.gettyimages.fr/>

⁶ istock

⁷ shutterstock

⁸ story blocks

⁹ mazwai

¹⁰ <https://pixabay.com/videos/search/>

¹¹ videvo

3.2. Stock vidéo payantes

Gettyimages¹

Istockphoto²

Pond5³

Shutterstock⁴

Videoblocks⁵

3.3. Musique et son

Musicscreen⁶

Music Mediatracks

Au bout du fil⁷

Music screen⁸

Free sound⁹

Audio Micro¹⁰

Sound Fishing¹¹

Pond5¹²

a) Chaîne YouTube « La musique libre »

Voici le lien vers la chaîne Youtube La musique libre¹³ :

Il est possible de télécharger l'audio d'une vidéo via ce convertisseur¹⁴ MP3

¹ gettyimages

² istock photo

³ pond5

⁴ shutterstock

⁵ videoblocks

⁶ musicscreen

⁷ au bout du fil

⁸ <https://www.musicscreen.be/musique-libre-de-droit-gratuite.html>

⁹ <https://freesound.org/people/claudiooliveira2/sounds/155599/similar/>

¹⁰ <https://fr.audiomicro.com>

¹¹ <https://www.sound-fishing.net>

¹² <https://www.pond5.com/fr/>

¹³ <https://www.youtube.com/user/ActaMusic/videos>

¹⁴ <https://mp3-youtube.download/fr/easiest-youtube-converter>

Solutions des exercices



Solution n°1

[exercice p. 5]

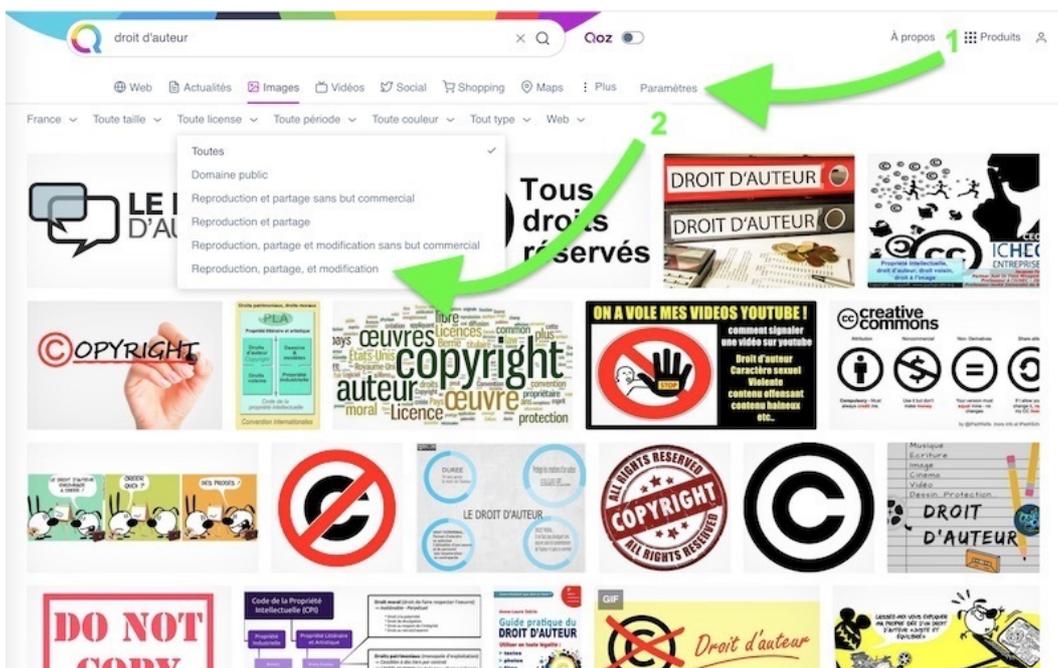
Exercice

Pour illustrer vos diaporamas, vous utilisez des images trouvées sur le web. Avez-vous le droit ?

- oui, si elle sont sur le web ; elles sont accessibles à tous.
- non
- Ca dépend
- Ca dépend : il faut vérifier que l'auteur de ces images a permis son exploitation et dans l'affirmative, quelle type d'exploitation a-t-il permis ?

Sur les navigateurs de recherche vous trouvez souvent la possibilité de sélectionner les images suivant leur droit d'exploitation.

Si'il n'y a pas d'indication claire, passez votre chemin, vous ne pouvez pas utiliser l'image.



Moteur de recherche Qwant

Exercice

Pour illustrer vos propos, vous utilisez un schéma qui complète parfaitement vos explications. Vous ne savez pas qui a créé ce schéma, vous l'utilisez depuis toujours. Avez-vous le droit ?

- oui
- non

 Non, c'est à vous de faire la preuve que l'image est libre de droit d'exploitation.

Exercice

Pour la bande son de votre vidéo, vous voulez utiliser la musique d'un disque issu de votre discothèque. Avez-vous le droit ?

oui

non

 Vous n'avez pas le droit, sauf si l'auteur vous a cédé les droits d'exploitation de la musique.

Exercice

Vous avez accepté de participer au tournage d'une vidéo qui présentait entre autre vos activités. Vous copiez cette vidéo depuis le web pour l'insérer dans une de vos vidéo. Avez-vous le droit ?

oui

non

 Sans autorisation, vous n'avez pas le droit. Vous avez donné votre accord pour être filmé, cela ne vous donne pas le droit d'exploiter la vidéo.

Exercice

Vous avez téléchargé une photo sur le web, les droits d'exploitation sont permis grâce à la licence creative commons : CC BY ND. Vous la retouchez avec un logiciel de création et modification de photo afin de la publier sur facebook. Avez-vous le droit ?

oui

<https://creativecommons.org/licenses/>

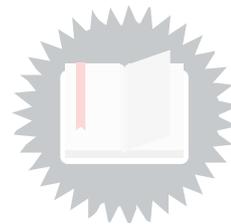
non

 Non, vous n'avez pas le droit, l'auteur a spécifié qu'il accordait une utilisation libre (CC) mais sous réserve de citer son nom : BY et ND « Non Derived » = sans modification.

Pour plus d'information consulter le site de la licence créative commons.¹

¹<https://creativecommons.org/licenses/>

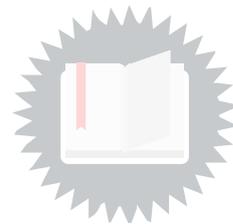
Glossaire



consentement

Dans le domaine juridique, le consentement est l'autorisation ou l'accord donné à un acte légal. Il est explicite s'il est formulé complètement et formellement. Donc préférez un écrit.

Références



Le droit à l'image à la télévision <https://www.csa.fr/Cles-de-l-audiovisuel/Pratiquer/Usagers-vos-droits/Le-droit-a-l-image-a-la-television>